

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à 18 h 30  
Collège Reine-Marie situé au 9300, boulevard Saint-Michel**

---

**PRÉSENCES :**

Giuliana FUMAGALLI, Mairesse d'arrondissement  
Rosannie FILATO, Conseillère de la ville - district de Villeray  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREAU, Directrice des services administratifs  
Madame Nathalie VAILLANCOURT, Directrice culture/sports/loisirs/dév. social  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Jocelyn JOBIDON, Directeur du développement du territoire  
Madame Michèle SAINT-ONGE, Commandante PDQ 31  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement  
Madame Lyne DESLAURIERS, Secrétaire d'arrondissement substitut

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

La mairesse d'arrondissement déclare la séance ouverte à 18 h 30.

---

**10.02 - Présentation**

Aucune présentation n'est faite.

---

**CA18 14 0111**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

10.03

---

**CA18 14 0112****Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018, à 18 h 30.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 avril 2018, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA18 14 0113****Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 avril 2018, à 10 h.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 19 mars 2018, à 10 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement**

Le conseiller Frantz Benjamin souligne qu'il est heureux que le conseil d'arrondissement se tienne dans le district de Saint-Michel et il remercie les personnes impliquées du Collège Reine-Marie. Il souligne également la 9<sup>e</sup> édition du Gala des nouveau-nés le 11 mai prochain au centre de loisirs René-Goupil. Aussi, le 11 mai aura lieu l'inauguration de la Maison de répit La Ressource pour les jeunes vivant avec des handicaps afin de donner un temps aux parents. Le 18 mai prochain la Fête des familles de Saint-Michel se tiendra au parc Georges-Vernot. Finalement, il félicite l'organisme Carrefour Jeunesse emploi centre-Nord qui offre depuis 10 ans des services d'insertion pour les jeunes de l'arrondissement.

Le conseiller Sylvain Ouellet informe les citoyens que dans le secteur François-Perrault un nouveau chantier de construction débutera sur le boulevard Saint-Michel qui causera certains inconvénients. Il souligne la rencontre d'informations qui s'est tenue au parc Saint-Damase. Finalement, il souligne qu'un concert sera donné par les jeunes de l'école Joseph-François-Perrault à la Maison symphonique de la Place des arts, le 11 mai prochain.

La conseillère Mary Deros souligne que dans le cadre de la campagne de propreté se tiendra une corvée de nettoyage au parc Jarry, et elle invite les citoyens à y participer. Elle souligne également que des corvées de nettoyage sont organisées par les citoyens dans les ruelles vertes. Le 19 mai prochain aura lieu une distribution de fleurs et de fines herbes pour les citoyens qui devront fournir une preuve de leur adresse. Elle souligne également les changements de permission de stationnement dans les rues afin de permettre le nettoyage.

La conseillère Rosannie Filato revient sur l'événement sportif des Jeux de Montréal dans l'arrondissement, et elle invite les citoyens à voir les photos sur Facebook. Elle souligne que l'arrondissement a remporté le premier rang en Taekwondo. Finalement, elle informe les citoyens du lancement de la 14<sup>e</sup> édition des jeux de la rue 2018, samedi le 2 juin au parc Jarry.

La mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli informe les citoyens que la campagne de propreté est lancée sous le thème principal « La propreté c'est simple ». Elle rappelle que samedi le 5 mai aura lieu la corvée de nettoyage au parc Jarry et également la distribution des fleurs dans les différents districts. Finalement, elle souligne la Journée de la Fête des travailleurs, le 1<sup>er</sup> mai.

---

**10.07 - Période de questions du public**

À 18 h 55, la mairesse de l'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), la mairesse de l'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Pierre Mackrous	Ruelles vertes
Ron Fitzsimmons	Construction de la salle de concert Joseph-François Perrault
Franco Fratarcangeli	Association Saint-Michel Vie sans frontières
Antonio Del Sonno	Plantation des arbres
Théadora Schulz	Bâtiment du métro Parc – sculptures de visages autochtones.
Jean-Marie Bergeron	Aménagement du 8570, Saint-Gérard
Flavie Lavallière	Plan local de déplacements
Francine Gagné	Feux de circulation au coin de Jean-Talon et des Écores
Pierre Lamarre	Stationnement Parc Jarry / Revenus de location
Christophe Horguelin	Circulation à vélo rue Jarry
Anne Tremblay	Les publisacs

À 19 h 55

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits d'être entendus.

Adopté à l'unanimité.

---

Mathieu Neault	Places de stationnement réservées pour les locataires
Michel Daneault	Stationnements
Estelle Drouvin (via web)	Stationnements pour vélos
Sasha Dyck (via web)	Plan d'inspection pour la Plaza Hutchison

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la mairesse de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 05.

**10.08 - Période de questions des membres du conseil**

À 20 h 05, la mairesse d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ».

Le conseiller Frantz Benjamin soulève un problème lors de la parade de la Fête des travailleurs avec un drapeau nazi et demande au commandant d'en prendre note.

La commandante Michèle Saint-Onge indique que cela a été noté et qu'ils vont y voir.

La mairesse Giuliana Fumagalli ajoute que le conseil d'arrondissement dénonce cette attitude et ce geste.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le maire de l'arrondissement déclare la période de question close à 20 h 15.

À 20 h 15, la conseillère Rosannie Filato quitte son siège.

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 15.01 à 15.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0114**

**Proclamation de la Journée nationale du sport et de l'activité physique, le 3 mai 2018.**

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont une question de plaisir;

CONSIDÉRANT que le sport et l'activité physique sont également des outils pour prévenir les problèmes de santé qu'entraînent la sédentarité et l'obésité;

CONSIDÉRANT la mise sur pied par le gouvernement du Québec, des programmes « Équipe Québec » et « Québec aux Jeux », ainsi que l'instauration de deux heures par semaine d'enseignement de l'éducation physique au primaire en 2006;

CONSIDÉRANT que la pratique du sport peut entraîner une volonté d'excellence qui peut mener aux plus hauts podiums;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la journée du 3 mai 2018 Journée nationale du sport et de l'activité physique, et exhortent nos concitoyennes et concitoyens de l'arrondissement à adopter de saines habitudes de vie par la pratique du sport et de l'activité physique.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

**CA18 14 0115**

**Proclamation de la Semaine de la sécurité civile, du 6 au 12 mai 2018.**

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile est une initiative de sensibilisation nationale qui a lieu chaque année, depuis 1996;

ATTENDU que la Semaine de la sécurité civile sert à nous rappeler qu'une grande métropole comme Montréal n'est pas à l'abri des sinistres. Il est important d'être prêt pour faire face à diverses situations d'urgence tels une inondation, une longue panne de courant ou des vents violents;

ATTENDU que cette semaine incite les citoyens à prendre des mesures simples, comme connaître les risques, préparer un plan d'urgence et avoir une trousse de secours, afin d'être mieux préparés à faire face à tout type d'urgence;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 6 au 12 mai 2018, Semaine de la sécurité civile, sous le thème « Ma sécurité, ma responsabilité ! ».

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

**CA18 14 0116**

**Proclamation de la Semaine nationale des soins palliatifs, du 6 au 12 mai 2018.**

ATTENDU que la Semaine nationale des soins palliatifs donne l'occasion aux Canadiens de tous les horizons, de toutes les croyances et de toutes les valeurs, de réfléchir à l'importance de la qualité de vie dans les derniers moments de la vie;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la semaine du 6 au 12 mai 2018, Semaine nationale des soins palliatifs, sous le thème « Vers un Canada plus compatissant, hey! » et exhortent les citoyennes et citoyens à parler à 10 personnes — amis, proches, connaissances — de l'importance de soins palliatifs de qualité au Canada.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

**CA18 14 0117**

**Proclamation de la Semaine québécoise des familles, du 14 au 20 mai 2018 et de la Journée internationale des familles, le 14 mai 2018.**

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

CONSIDÉRANT l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution des familles au développement et au mieux-être social, culturel et économique de la collectivité;

CONSIDÉRANT l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal s'est dotée d'une Politique familiale municipale;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension s'est doté d'un Plan d'action Familles en décembre 2007;

CONSIDÉRANT que l'élaboration de ce Plan d'action se fera en concertation avec les principaux partenaires oeuvrant dans le secteur « familles » de l'arrondissement;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que les membres du conseil de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension proclament la Semaine québécoise des familles du 14 au 20 mai 2018, sous le thème « La famille, c'est ça qui compte! » et la Journée internationale des familles, le 15 mai 2018.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0118**

**Octroyer un contrat à Sciage Montréal inc., seul soumissionnaire et étant conforme, pour la location d'une scie à béton avec opérateur, entretien et accessoires, au prix de sa soumission, soit au montant total de 130 381,65 \$, taxes incluses - appel d'offre public 18-16852 (1 soumissionnaire).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Sciage Montréal inc., seul soumissionnaire et étant conforme, au prix de sa soumission, soit au montant de 130 381,65 \$, taxes incluses, pour un contrat de location d'une scie à béton à lame de 30 pouces avec opérateur, entretien et accessoires pour une quantité d'environ 900 heures réparties entre le 16 avril et le 14 décembre 2018, dans le cadre de l'appel d'offres 18-16852;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184969006

---

**CA18 14 0119**

**Octroyer un contrat à L.J. Excavation inc., seul soumissionnaire conforme, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 87 904,14 \$, taxes incluses - appel d'offres publics 18-16784 (12 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à L.J. Excavation inc., seul soumissionnaire conforme, pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateurs, entretien et accessoires, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 87 904,14 \$, taxes incluses - appel d'offres publics 18-16784 (12 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1184969007

---

**CA18 14 0120**

**Octroyer un contrat aux deux plus bas soumissionnaires conformes, soit Les Excavations DDC au montant de 38 685,06 \$, taxes incluses et Déneigement Fontaine Gadbois inc. au montant de 41 391 \$, taxes incluses, pour la location de deux camions 12 roues-benne avec opérateurs, entretien et accessoires pour des travaux de voirie - appel d'offres public 18-16878 (4 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à 2632-2990 Québec inc. (Les Excavations DDC), plus bas soumissionnaire conforme, pour la location d'un camion 12 roues-benne avec opérateurs, entretien et accessoires pour une durée approximative de 450 heures, aux prix de sa soumission, soit au montant de 38 685,06 \$, taxes incluses – appel d'offres public 18-16878;
2. d'octroyer un contrat à Déneigement Fontaine Gadbois inc., second plus bas soumissionnaire conforme, pour la location d'un camion 12 roues-benne avec opérateurs, entretien et accessoires pour une durée approximative de 450 heures, aux prix de sa soumission, soit au montant de 41 391 \$, taxes incluses – appel d'offres public 18-16878;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1184969010

---

**CA18 14 0121**

**Octroyer un contrat à Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réaménagement au parc Giovannina-Di Tomasso, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 532 797,03 \$, taxes incluses et voter des incidences de 25 000 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-17-04 (6 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Terrassement Ahuntsic inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour l'exécution des travaux de réaménagement au parc Giovannina-Di Tomasso, aux prix de sa soumission, soit au montant total de 532 797,03 \$, incluant les taxes, et de voter des incidences de 25 000 \$, taxes incluses - appel d'offres public PARCS-17-04 (6 soumissionnaires);
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.

20.04 1181548001

---

**CA18 14 0122**

**Octroyer un contrat à Entreprise T.R.A. (2011) inc., plus bas soumissionnaire conforme, au prix de sa soumission, soit au montant total de 58 982,18 \$, taxes incluses, pour des travaux de revêtement de couleurs sur les trottoirs de la rue De Castelnau Est - appel d'offres sur invitation 18-16919 (2 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'octroyer un contrat à Entreprise TRA (2011) inc., plus bas soumissionnaire, aux prix de sa soumission, soit au montant de 58 982,18 \$, taxes incluses, pour des travaux de revêtement de couleurs sur la rue De Castelnau Est, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 18-16919;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1184969013

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA18 14 0123

**Octroyer un contrat à Entreprises Martin et Leblanc (2439-5584 Québec inc.), aux prix de sa soumission, soit au montant total de 182 223,88 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager à la maison de la culture Claude-Léveillé, pour une période de 36 mois - appel d'offres public 18-16731 (10 soumissionnaires).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'accorder à 2439-5584 Québec inc. (Les entreprises Martin et Leblanc), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien ménager à la maison de la culture Claude-Léveillé, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 182 223,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16731;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1180227001

---

#### CA18 14 0124

**Résilier, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, la convention intervenue entre la Ville et l'organisme la Maison des jeunes par la Grande Porte (maintenant « La Grande Porte ») approuvée par ce conseil le 6 décembre 2016 par sa résolution CA16 140378 dans le cadre du programme « Activités de loisirs » et verser une contribution financière d'une durée de quatre mois au montant de 10 438,17 \$.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de résilier, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018, la convention intervenue entre la Ville et l'organisme La Maison des jeunes par la Grande Porte (ayant « La Grande Porte » comme nouvelle dénomination) octroyé par ce conseil en date du 6 décembre 2016 par sa résolution CA16 140378 dans le cadre du programme « Activités de loisirs »;
2. de verser une contribution financière à La Grande Porte (anciennement nommée La Maison des jeunes par la Grande Porte) au montant ajusté, représentant les quatre mois de services effectués, soit un montant de 10 438,17 \$;

3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1184465004

---

**CA18 14 0125**

**Prolonger la convention intervenue entre la Ville et l'organisme la Maison des jeunes par la Grande Porte (maintenant « La Grande Porte ») approuvée par ce conseil le 7 février 2017 par sa résolution CA17 140007 dans le cadre du programme « Activités de loisirs - Volet accueil et surveillance » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 30 avril 2018 et octroyer une contribution financière totale au montant de 7 420 \$.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer, pour et au nom de la Ville, la convention avec la Maison des jeunes par la Grande Porte (ayant « La Grande Porte » comme nouvelle dénomination), dans le cadre du programme « Activités de loisirs–Volet gestion de centre », pour une période de quatre (4) mois, débutant le 1<sup>er</sup> janvier et se terminant le 30 avril 2018, dont une copie est jointe au présent dossier décisionnel dans la section « Document juridique - Convention »;
2. d'octroyer à l'organisme La Grande Porte, une contribution financière de 7 420 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1184465003

---

**CA18 14 0126**

**Autoriser la signature d'un projet de convention entre la Ville et Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2018, et octroyer une contribution financière totale non récurrente de 58 365 \$ à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, le projet de convention avec Vivre Saint-Michel en Santé (VSMS), pour la réalisation d'une partie du plan de quartier en lien avec le projet local de revitalisation urbaine et sociale, dans le cadre de la stratégie de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) pour l'année 2018, jointe au présent sommaire dans la section « document juridique »;
2. d'octroyer à Vivre Saint-Michel en Santé une contribution financière totale non récurrente de 58 365 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1187644006

---

**CA18 14 0127**

**Accorder une contribution financière totalisant 89 290,87 \$ au Centre Lasallien Saint-Michel, pour la période du 15 mai 2018 au 31 décembre 2019, dans le cadre du programme « Activités de loisirs », et approuver le projet de convention à cet effet.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec le Centre Lasallien Saint-Michel, dans le cadre du programme « activités de loisirs », pour une période de 19 mois, débutant le 15 mai 2018 et se terminant le 31 décembre 2019, dont une copie est jointe au présent dossier décisionnel;
2. d'octroyer une contribution financière au Centre Lasallien Saint-Michel de 89 290,87 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1184465006

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.11 et 20.12 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0128**

**Accorder une contribution financière de 5 000 \$ à l'Organisation des jeunes de Parc Extension (PEYO), à même les surplus de l'arrondissement, pour la fête des retrouvailles de plus de 300 anciens pour souligner leur 50<sup>e</sup> anniversaire d'existence.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 5 000 \$, à même le budget des surplus de l'arrondissement, à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension (PEYO), pour la grande Fête des retrouvailles de plus de 300 anciens pour souligner leur 50<sup>e</sup> anniversaire d'existence;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1184539003

---

**CA18 14 0129**

**Accorder une contribution financière supplémentaire de 15 240 \$ à l'organisme Sports Montréal inc., pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019, dans le cadre de la convention « Clubs sportifs et activités sportives » approuvée par ce conseil le 6 décembre 2016, par sa résolution CA16 140376 et approuver le projet de convention addenda à cette fin.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. d'autoriser madame Nathalie Vaillancourt, directrice de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à signer pour et au nom de la Ville, la convention à intervenir avec Sports Montréal inc., dans le cadre du programme « Clubs sportifs et activités sportives », pour une période de 19 mois, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2018 et se terminant le 31 décembre 2019, dont une copie est jointe au présent dossier décisionnel;
2. d'accorder à l'organisme Sports Montréal inc., une contribution financière additionnelle de 15 240 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1184465008

---

À 20 h 25, la conseillère Rosannie Filato reprend son siège.

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA18 14 0130**

**Accepter l'offre du conseil de la Ville d'offrir aux conseils d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'accepter l'offre du conseil de la ville d'offrir au conseil d'arrondissement, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la fourniture de services 311, sur l'ensemble des plages horaires, soit les jours ouvrables, les soirs, les fins de semaine et les jours fériés.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1171766012

**CA18 14 0131**

**Adopter le Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

D'adopter le Plan local de développement durable 2016-2020 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1184969002

---

**CA18 14 0132**

**Approuver le don de livres aux organismes Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, La Maison des Grands-Parents de Villeray, l'organisme La Cenne dans le cadre du projet Halte-3 et aux différents Croque-livres de l'arrondissement, d'environ 9 920 documents retirés des collections des trois bibliothèques de Saint-Michel, de Parc-Extension et Le Prévost, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres élagués aux différents partenaires de l'arrondissement.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver le don de livres aux organismes Les Amis de la Bibliothèque de Montréal, à La Maison des Grands-Parents de Villeray, à l'organisme La Cenne dans le cadre du projet Halte-3 et aux différents Croque-livres de l'arrondissement, d'environ 9 920 documents retirés des collections des trois bibliothèques Le Prévost, de Saint-Michel et de Parc-Extension, dans le cadre d'un processus annuel de dons de livres élagués aux différents partenaires de l'arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1183356003

---

**CA18 14 0133**

**Autoriser l'adhésion de l'arrondissement à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles.**

CONSIDÉRANT la contribution inestimable de centaines de bénévoles œuvrant au sein de près de deux cent (200) organismes communautaires, culturels et sportifs sur le territoire de l'arrondissement;

CONSIDÉRANT les engagements financiers et politiques pris par l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (VSMPE) afin de rendre accessible à tous les citoyens l'espace public social et bâti;

CONSIDÉRANT QUE la Charte montréalaise des droits et responsabilités reconnaît que la participation citoyenne contribue au renforcement du sentiment d'appartenance à la Ville, ainsi qu'à la promotion d'une citoyenneté active et que le bénévolat constitue un lieu d'expression et d'apprentissage de la vie démocratique dans l'arrondissement de VSMPE;

CONSIDÉRANT QUE le bénévolat contribue au dynamisme et à la qualité de vie des citoyens de l'arrondissement de VSMPE, à la santé des personnes et de leur communauté, tout autant qu'au développement social, économique et culturel.

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

que l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension adhère à la Charte du bénévolat et des organisations de bénévoles.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1184465007

---

**CA18 14 0134**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du Règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2018, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1181309004

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0135**

**Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 7 900 \$ à 27 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit : FONDS DE LA MAIRESSE : 250 \$ au Comité organisateur de la fête nationale de Villeray, 166,68 \$ au Conseil régional des personnes âgées Italo-canadiennes (C.R.A.I.C.), 250 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, 300 \$ à La Grande Porte, 200 \$ à Le Phare de l'espoir, 500 \$ à Les Productions Funambules Médias et 300 \$ à Saint-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT : 500 \$ à La Maison bleue milieu de vie préventif à l'enfance; DISTRICT DE PARC-EXTENSION : 300 \$ à l'Association Dodecanesienne du Canada « Colossos », 300 \$ à l'Association des locataires Habitations Saint-Roch, 500 \$ au Bouclier d'Athéna, 500 \$ au Club social des retraités de Parc-Extension, 166,66 \$ au Conseil régional des personnes âgées Italo-canadiennes (C.R.A.I.C), 500 \$ à la Corporation de gestion des loisirs du Parc, 200 \$ à l'Éco-quartier de Parc-Extension, 500 \$ à la Maison Bleue Milieu de vie préventif à l'enfance et 300 \$ à Solidarité Canada-Bangladesh; DISTRICT DE SAINT-MICHEL : 350 \$ aux Éditions Parfam inc., 250 \$ au Forum jeunesse de Saint-Michel, 350 \$ à La Grande Porte, 200 \$ à Le Phare de l'espoir et 200 \$ à Saint-Michel vie sans frontières; DISTRICT DE VILLERAY : 100 \$ au Cercle de fermières Coeur-de-l'Île de Montréal, 100 \$ au Collectif de Pontbriand, 250 \$ au Comité organisateur de la fête nationale de Villeray, 166,66 \$ au Conseil régional des personnes âgées Italo-canadiennes (C.R.A.I.C), 200 \$ à l'Éco-quartier de Parc-Extension, le tout pour diverses activités sociales.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 7 900 \$ à 27 organismes de l'arrondissement, pris à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année financière 2018, comme suit :

**FONDS DE LA MAIRESSE****MONTANT : 1 966,68 \$**

- 250 \$** au Comité organisateur de la fête nationale de Villeray—pour la « Fête nationale du Québec à Villeray 2018 » ;  
**166,68 \$** au Conseil régional des personnes âgées Italo-canadiennes (C.R.A.I.C.)—pour les 30 ans de la popote roulante « Midi-express » ;  
**250 \$** au Forum jeunesse de Saint-Michel—pour la soirée Bénéfice « *Drop-in* » ;  
**300 \$** à La Grande Porte—pour leur 35<sup>e</sup> anniversaire ;  
**200 \$** à Le Phare de l'espoir—pour la Fête des bénévoles de l'organisme et pour la Fête de fin d'année scolaire ;  
**500 \$** à Les Productions Funambules Médias—pour la 9<sup>e</sup> édition du Cinéma sous les étoiles ;  
**300 \$** à Saint-Michel vie sans frontières—pour leurs activités.

**FRANÇOIS-PERRAULT****MONTANT : 500 \$**

- 500 \$** à La Maison bleue milieu de vie préventif à l'enfance—pour leurs diverses activités.

**PARC EXTENSION****MONTANT : 3 266,66 \$**

- 300 \$** à l'Association Dodecanesienne du Canada « Colossos »—pour la 54<sup>e</sup> Danse commémorative de la réunification des îles de la Grèce ;  
**300 \$** à l'Association des locataires Habitations Saint-Roch—pour la Cérémonie de Noël ;  
**500 \$** au Bouclier d'Athéna—pour l'événement Lilas ;  
**500 \$** au Club social des retraités de Parc-Extension—pour leurs diverses activités ;  
**166,66 \$** au Conseil régional des personnes âgées Italo-canadiennes (C.R.A.I.C.)—pour l'événement visant à célébrer les 30 ans de la popote roulante « Midi-express » ;  
**500 \$** à la Corporation de gestion des loisirs du Parc—pour l'événement « Temps des sucres » ;  
**200 \$** à l'Éco-quartier de Parc-Extension—pour la corvée de nettoyage du parc Jarry ;  
**500 \$** à la Maison Bleue Milieu de vie préventif à l'enfance—pour leurs diverses activités ;  
**300 \$** à Solidarité Canada-Bangladesh—pour leur programme international de la langue maternelle ;

**SAINT-MICHEL****MONTANT : 1 350 \$**

- 350 \$** aux Éditions Parfam inc.—pour la 4<sup>e</sup> édition de la journée de la lecture au quartier Saint-Michel « La clé de la réussite » ;  
**250 \$** au Forum jeunesse de Saint-Michel—pour la soirée Bénéfice « *Drop-in* » ;  
**350 \$** à La Grande Porte—pour leur 35<sup>e</sup> anniversaire ;  
**200 \$** à Le Phare de l'espoir—pour la Fête des bénévoles de l'organisme et pour la Fête de fin d'année scolaire ;  
**200 \$** à Saint-Michel vie sans frontières—pour leurs diverses activités.

**VILLERAY****MONTANT : 816,66 \$**

- 100 \$** au Cercle de fermières Coeur-de-l'Île de Montréal—pour leur souper spaghetti ;  
**100 \$** au Collectif de Pontbriand—pour la Fête des mères et des pères aux habitations Pontbriand ;  
**250 \$** au Comité organisateur de la fête nationale de Villeray—pour la « Fête nationale du Québec à Villeray 2018 » ;  
**166,66 \$** au Conseil régional des personnes âgées Italo-canadiennes (C.R.A.I.C.)—pour l'événement visant à célébrer les 30 ans de la popote roulante « Midi-express » ;  
**200 \$** à l'Éco-quartier de Parc-Extension—pour la corvée de nettoyage du parc Jarry ;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CA18 14 0136**

**Autoriser une dépense approximative de 115 000 \$, incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, concernant des dépenses reliées à des contrats de services et d'achat pour l'implantation de la collecte des résidus alimentaires en 2018.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 115 000 \$, incluant les taxes, à même les surplus de l'arrondissement, pour des dépenses relatives à l'implantation de la collecte des résidus alimentaires;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1184969009

---

**CA18 14 0137**

**Autoriser une dépense maximale de 135 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'enrobés bitumineux à Construction DJL inc., en vertu de l'entente-cadre 1192437 et autoriser une dépense maximale de 75 000 \$, taxes incluses, pour la fourniture de béton pré-mélangé à Unibéton inc., en vertu de l'entente-cadre 1196052.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'autoriser une dépense maximale de 135 000 \$ pour la fourniture d'enrobés bitumineux à Construction DJL inc. en vertu de l'entente cadre 1192437;
2. d'autoriser une dépense maximale de 75 000 \$ pour la fourniture de béton pré-mélangé à Unibéton inc., en vertu de l'entente-cadre 1196052;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1184518002

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0138**

**Édicter une ordonnance autorisant l'exécution de travaux de réfection sous l'autoroute A-40 (boulevard Crémazie Est), de Saint-Laurent à Christophe-Colomb, du 9 avril au début août, entre 20 h et 7 h dans le cadre du Règlement sur le bruit (RCA17-14002).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'édicter une ordonnance autorisant l'exécution de travaux entre 20 h et 7 h dans le cadre du Règlement sur le bruit (RCA17-14002).

Adopté à l'unanimité.

40.01 1187800001

---

#### CA18 14 0139

**Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de la rue Legendre, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, dans le cadre des activités de promotion commerciale, du 13 au 17 juin 2018 et du 22 au 26 août 2018.**

CONSIDÉRANT QUE la fermeture des rues à la circulation s'inscrit dans l'objectif de soutien aux associations de commerçants qui réalisent des promotions commerciales;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver la tenue de l'événement « Promotion commerciale sur la rue Legendre Est et sur le boulevard Saint-Michel » qui se tiendra aux dates et heures suivantes :

13 juin 2018 de 8 h 30 à 18 h  
14 et 15 juin 2018 de 8 h 30 à 21 h  
16 et 17 juin 2018 de 8 h 30 à 17 h

22 août 2018 de 8 h 30 à 18 h  
23 et 24 août 2018 de 8 h 30 à 21 h  
25 et 26 août 2018 de 8 h 30 à 17 h

2. d'autoriser la fermeture de la rue Legendre Est, entre la rue D'Iberville et le boulevard Saint-Michel, pour cette période.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1187016001

---

#### CA18 14 0140

**Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour les mois de mai à décembre 2018.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés au tableau joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
2. d'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (RCA17-14002), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
3. d'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, art. 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non, ainsi que de consommer des boissons alcoolisées selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;

4. d'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1, art. 3, al. 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire;
5. d'édicter, en vertu du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283, art. 516), l'ordonnance jointe à la présente, permettant d'afficher des enseignes publicitaires, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation, selon les sites et les horaires des événements identifiés dans la programmation des événements dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension des mois de mai à décembre 2018, dont le tableau est joint dans la section « Pièces jointes » du présent sommaire.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1186251004

---

#### CA18 14 0141

**Adopter la résolution PP18-14002 à l'effet de permettre la conversion et l'agrandissement du bâtiment situé au 8055, avenue Casgrain, à des fins résidentielles, et ce, malgré les articles 52, 56, 81, 119 et 556 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283), en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et décréter la date d'ouverture du registre, le 16 mai 2018.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 52, 56, 81, 119, 556 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet de permettre l'agrandissement et la conversion, à des fins résidentielles, du bâtiment existant situé au 8055 de l'avenue Casgrain, et ce, malgré des dispositions relatives à l'alignement de construction, à la proportion minimale de maçonnerie exigée en façade, aux usages autorisés ainsi qu'au nombre minimal de cases de stationnement à fournir sur la propriété, et ce, aux conditions suivantes :
  - le nombre maximal de logements pour la propriété est de 11;
  - la proportion minimale de maçonnerie, en façade, est de 45 %;
  - un minimum de 3 cases de stationnement pour véhicules devra être aménagé sur la propriété;
  - au moins 35 % de la superficie du terrain devra faire l'objet d'aménagements paysagers;
  - un minimum de 12 cases de stationnement pour vélos devra être aménagé sur la propriété;
  - un minimum de 4 arbres, dont au moins un ayant un diamètre minimal de 100 mm à la plantation, devront être plantés sur le site.

En plus de ces conditions, une demande de permis de transformation est assujettie à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin que la proposition rencontre l'objectif et les critères suivants :

**Objectif** : l'agrandissement du bâtiment doit tendre à respecter et mettre en valeur le volume d'origine.

**Critères** :

- 1- l'intervention doit tendre à préserver, restaurer ou remplacer à l'identique les composantes d'origines présentes sur le plan de façade principal du bâtiment;
- 2- un agrandissement en hauteur du bâtiment d'origine doit permettre de maintenir une lecture distincte de celui-ci;
- 3- les matériaux de parement utilisés doivent être majoritairement de couleur pâle;
- 4- les appareillages de maçonnerie et de métal, pour l'agrandissement, doivent être réalisés tels que montrés sur le plan A201 du projet réalisés par monsieur François Martineau, architecte, en date du 11 novembre 2017;

2. de décréter qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 60 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.
3. de décréter la date du 16 mai 2018, date d'ouverture du registre référendaire.

Adopté à l'unanimité.

40.04 1175898025

---

**CA18 14 0142**

**Adopter la résolution PP18-14004 visant l'agrandissement de l'aréna Saint-Michel situé au 3440, rue Jarry Est en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 avril 2018.**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP18-14004 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 3 avril 2018 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 19 avril 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal de Saint-Michel du 11 avril 2018;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation est déposé à la présente séance;

CONSIDÉRANT que ce dossier ne comporte pas de dispositions exigeant qu'il soit soumis au processus de demande d'approbation référendaire;

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 19 avril 2018;
2. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les articles 23, 81, 86 et 663 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet d'accorder la demande d'agrandissement de l'aréna Saint-Michel située au 3440, rue Jarry Est, toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.05 1181385004

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA18 14 0143**

**Adopter le premier projet de résolution PP18-14005 visant une autorisation pour l'agrandissement du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 919, rue Saint-Roch ainsi que l'extension de son usage commercial protégé par droits acquis au-delà de la superficie maximale permise en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 26 et 627 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension (01-283), le premier projet de résolution à l'effet d'autoriser l'agrandissement en cour latérale du rez-de-chaussée, de 32 mètres carrés, du bâtiment situé au 919, rue Saint-Roch ainsi que l'extension de son usage commercial protégé par droits acquis au-delà de la superficie maximale permise aux conditions suivantes :
  - de substituer le revêtement métallique par de la brique de format et de teintes similaires à celle existante;
  - de prolonger le mur de façade devant l'escalier menant au deuxième étage;
  - de payer un fonds de compensation pour la case de stationnement qui a été éliminée suite à la réalisation des travaux;
  - de réduire les dimensions de l'escalier pour augmenter le pourcentage de verdure;
  - de réduire les dimensions de la marquise pour assurer une meilleure intégration avec le bâtiment existant.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1181010007

---

**CA18 14 0144**

**Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement RCA18-14001 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA18-14001 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension ».

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de règlement RCA18-14001 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc–Extension »;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1186495004

**CA18 14 0145**

**Donner un avis de motion et présentation du Règlement RCA08-14005-3 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement afin de permettre la création d'une murale sur un bâtiment et sur le domaine public.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Giuliana Fumagali, et présentation est faite pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement RCA08-14005-3 modifiant le Règlement sur la propreté et le civisme de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension afin de permettre la création d'une murale sur un bâtiment et sur le domaine public.

40.08 1171010041

---

**CA18 14 0146**

**Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement 01-283-101 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à permettre la création de murale sur un bâtiment.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-101 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-101 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement visant à permettre la création de murale sur un bâtiment;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1171010007

---

**CA18 14 0147**

**Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement 01-283-102 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement afin de modifier l'article 313 pour retirer les usages de la famille habitation pour les bâtiments existants.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-102 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement.

**ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-102 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement afin de modifier l'article 313 pour retirer les usages de la famille habitation;

2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

La conseillère Mary Deros et le conseiller Frantz Benjamin inscrivent leur dissidence.

Adopté à la majorité.

40.10 1186495006

---

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA18 14 0148**

**Donner un avis de motion, présentation et adoption du premier projet de Règlement 01-283-103 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement afin d'abroger le chapitre VII du Titre III ainsi que tous les articles des dispositions particulières en lien avec les autorisations par usage conditionnel.**

#### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par la mairesse d'arrondissement Giuliana Fumagalli, de la présentation à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du Règlement 01-283-103 modifiant le règlement de zonage de l'arrondissement.

#### **ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

1. d'adopter le premier projet de Règlement 01-283-103 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement afin d'abroger le chapitre VII du Titre III ainsi que tous les articles des dispositions particulières en lien avec les autorisations par usage conditionnel;
2. de mandater la secrétaire d'arrondissement afin de fixer une date et une heure pour la tenue d'une assemblée de consultation relative à ce projet de règlement.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1186495003

---

#### **CA18 14 0149**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la réfection des façades et une construction hors toit sur le bâtiment situé aux 189-199, rue Jean-Talon Est.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A2 et A4 à A6, préparés par Bosses Design, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 14 février 2018, visant la réfection des façades et une construction hors toit sur le bâtiment situé aux 189-199, rue Jean-Talon Est.

Adopté à l'unanimité.

40.12 1181385001

---

#### **CA18 14 0150**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la modification des façades du bâtiment situé au 7355, boulevard Saint-Michel.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans A1 de 3, A3 de 4 et A4 de 4, préparés par groupe Leclerc architecture design, déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 10 avril 2018, visant la modification des façades du bâtiment situé au 7355, boulevard St-Michel.

Adopté à l'unanimité.

40.13 1181385005

---

#### **CA18 14 0151**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction d'un nouveau bâtiment de deux étages et devant accueillir deux nouveaux logements en remplacement du bâtiment existant situé au 7076, avenue De Lorimier.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 000, 220 et 221 préparés par la firme Construction Précellence en date du 19 mars 2018, estampés par la Direction du développement du territoire en date du 10 avril 2018 et visant la construction d'un nouveau bâtiment de 2 étages destiné à accueillir 2 nouveaux logements en remplacement de l'immeuble existant situé au 7076 de l'avenue De Lorimier.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1185898004

---

#### **CA18 14 0152**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans visant la construction de 4 nouveaux bâtiments à vocation résidentielle de 3 étages, avec construction hors toit, destinés à accueillir un total de 24 logements, en remplacement du bâtiment existant situé au 7294, rue Lajeunesse.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), les plans des pages 6, 7, 8, 9, 16, 17 préparés par la firme 2Architectures en février 2018 et révisés le 12 avril 2018, étampés par la Direction du développement du territoire en date du 13 avril 2018 et visant la construction de 4 nouveaux bâtiments de trois étages, avec construction hors toit, destinés à abriter un total de 24 nouveaux logements.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1175898020

---

#### CA18 14 0153

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), les plans pour l'agrandissement d'un bâtiment commercial et sa conversion partielle en résidentiel, situé au 3556, rue Bélair, modifiant l'autorisation donnée par ce conseil en date du 3 octobre 2017 par sa résolution CA17 14 0350.**

Il est proposé par Giuliana FUMAGALLI

appuyé par Rosannie FILATO

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA06-14001), les plans datés du 29 mars et du 18 avril 2018, numéroté A-101, A-103 et A-104, préparés par Janson Wong Architecte, estampillés par la Direction du développement du territoire en date du 18 avril 2018 et visant l'agrandissement d'un bâtiment commercial et sa conversion partielle en résidentiel, situé au 3556, rue Bélair, et modifiant l'autorisation donnée par ce conseil en date du 3 octobre 2017 par sa résolution CA17 14 0350.

Adopté à l'unanimité.

40.16 1186495005

---

#### Levée de la séance

À 20 h 35, la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordonnances contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Giuliana FUMAGALLI  
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2018.